

Edito du Président

BONNE ANNEE 2015

Puisque la période est propice aux souhaits de toute nature, je me permets de vous faire part des miens pour notre sport aveyronnais.

Je souhaite, d'abord, que notre mouvement sportif continue à faire preuve de toujours plus de « professionnalité » et de solidarité afin qu'il soit toujours mieux reconnu comme un acteur responsable et incontournable du bien vivre en Aveyron.

Je souhaite ensuite qu'il fasse preuve de sa maturité au moment où notre environnement social et économique subit des transformations majeures. En effet, la mutation sociétale qui se met en place nous imposera des décisions capitales pour l'avenir de nos associations et il faudra du courage pour privilégier l'intérêt général à venir au détriment d'intérêts particuliers historiques ainsi qu'un esprit d'entreprise affirmé pour créer notre futur.

Je souhaite, enfin, que le CDOS puisse vous apporter toujours plus de soutien et de compétence et qu'il soit de plus en plus votre ambassadeur dans et hors du département. Soyez sûrs que notre équipe dirigeante s'y emploie quotidiennement, ce dont je la remercie officiellement ici.

Pour terminer cet éditorial, je vous présente les vœux les plus cordiaux des élus du comité directeur du CDOS ainsi que ceux de nos deux agents de développement.

A votre service, pour le sport !

Jean-François ANGLES
Président



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Sommaire :

- Edito du Président
- Les brèves
- Réunion de l'IRSO
- Soirée du mouvement sportif
- Soirée d'information sur le mécénat
- L'Honneur en action
- Formation « Sport après cancer »
- Natura 2000
- Rythmes scolaires – résultats de l'audit
- Dématérialisation des démarches
- Abstentionnisme et statuts
- Fiscalité des manifestations internationales
- Appels à projets de la Fondation de France
- Parole aux partenaires



Les brèves

Ordre national du mérite



Par décret du 13 novembre 2014, Jean-Marie MALGOUYRES, président d'honneur du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre a été élevé au rang de chevalier de l'ordre national du mérite. Il fait également partie du comité directeur du CDOS.

Réunion Inter Régions Sud-Ouest



Les 16 et 17 octobre, les élus et les salariées du CDOS de l'Aveyron ont participé à la réunion Inter Régions Sud-Ouest qui s'est déroulée à Baraqueville, au Ségala Plein Ciel.

Lors de ces deux jours, les CDOS et CROS des régions Midi-Pyrénées et Aquitaine se sont réunis pour travailler sur différents sujets :

- Actualités du CNOSF
- Bilan de chaque structure
- Travail en groupes (état des lieux du projet territorial, conventionnement entre CNOSF et CROS/CDOS, décentralisation)

La prochaine réunion aura lieu en avril à Agen (Tarn et Garonne).

7^{ème} Soirée du Mouvement Sportif

Le vendredi 28 novembre, le CDOS de l'Aveyron a organisé sa 7^{ème} édition de la soirée du mouvement sportif à la salle d'animation de Luc en partenariat avec le Conseil Général et la Comité départemental des Médaillés de la Jeunesse et des sports.

En présence des représentants de l'Etat, du Conseil Général et du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Midi-Pyrénées, les sportifs, dirigeants ou bénévoles qui œuvrent toute l'année au sein de comités départementaux ou de clubs ont été récompensés.

Plus de 300 personnes étaient présentes pour acclamer la centaine de récipiendaires représentant une quinzaine de disciplines différentes.

Le label « Développement durable, le sport s'engage » a également été remis à deux projets, dont les porteurs ont été honorés.

Trois lauréates du concours « Femmes et Sport » se sont également vues remettre un présent, pour la reconnaissance de leur action dans le sport aveyronnais.

Cette soirée, reconduite annuellement, permet aux comités et aux clubs de valoriser des personnes bénévoles impliquées et méritantes.



Soirée d'information sur le mécénat

Le mercredi 10 décembre, le CDOS de l'Aveyron a proposé une soirée d'information sur le thème du mécénat.

Une quarantaine de personnes représentant une quinzaine de disciplines sportives étaient présentes afin de connaître notamment la différence entre le mécénat et le partenariat ou sponsoring.

Christian DELMAS, trésorier général de la Fédération française de bowling et de sport de quilles, a présenté les différentes formes de mécénat et a répondu aux questions d'une assemblée très intéressée par le sujet.



Le CDOS récompensé par l'Honneur en action

Le mercredi 17 décembre, la Société des Membres de la Légion d'Honneur a remis un chèque au CDOS dans le cadre de l'Honneur en action pour récompenser ses futures actions en faveur de la formation et de la sensibilisation des acteurs du mouvement sportif à l'accueil d'un public en phase de rémission d'un cancer.



2 actions vont être proposées en 2015 :

- Formation des personnes (professionnelles ou bénévoles) titulaires d'un Certificat de Qualification Professionnelle dans le milieu du sport, par la CAMI avec l'obtention d'une labellisation Sport après cancer, qui permettra d'encadrer des personnes en toute sécurité dans le cadre de cours collectifs,
- Sensibilisation des bénévoles, titulaires d'une qualification fédérale, par le comité départemental de la Ligue contre le cancer, pour l'accueil des personnes au sein des clubs (dates non arrêtées à ce jour).

Formation « Sport Après cancer » de la CAMI

Le CDOS de l'Aveyron en partenariat avec la CAMI propose une formation afin d'obtenir une labellisation afin de prendre en charge des personnes en phase de rémission de cancer dans le cadre de cours collectifs ouverts à tous les publics. Cette formation est destinée aux professionnels ou bénévoles titulaires d'un Certificat de Qualification Professionnelle dans le milieu du sport.

Cette formation d'une durée de 35 heures se déroulera sur deux week-ends (les 28 et 29 mars et les 11 et 12 avril 2015).

Le coût de la formation est de 300€. Les frais de déjeuners seront pris en charge par le CDOS.

Pour plus d'informations, merci de contacter le CDOS au 05 65 78 56 39 ou par mail developpementdurable12@franceolympique.com

Natura 2000



Dans le cadre de l'Agenda 21, le CDOS de l'Aveyron participe aux différents comités de pilotage des différentes zones Natura 2000 du département.

Ces espaces concilient la préservation de la nature et l'activité humaine. Ces sites sont identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels présents.

L'Aveyron compte 29 sites Natura 2000 dont 26 d'intérêt communautaire et 3 en Zone de Protection Spéciale (ZPS).

Le CDOS, lors de ces comités de pilotage, représente les activités sportives de pleine nature. Activités qui, si elles ne sont pas encadrées, peuvent endommager certains sites.

Rythmes scolaires : résultats de l'audit des clubs sportifs

111 clubs sportifs ont répondu au questionnaire qui leur avait été envoyé. 29 disciplines sur 58 sont représentées.

Depuis la rentrée, 31,5% des clubs ayant répondu interviennent dans une ou plusieurs écoles.

Pour les clubs qui ne participent pas, à 75% cela est dû au manque de bénévoles.

Pour les clubs qui interviennent, la majorité le fait sur un trimestre, 1 jour par semaine et la durée moyenne de l'activité est de 1 heure.

Les personnes qui interviennent sont à 65% des bénévoles et les qualifications de ces derniers sont principalement des brevets d'Etat ou des diplômes liés au sport.

La majeure partie de ces clubs ne reçoit pas de subvention pour leurs prestations.

La moitié des clubs ont signé une convention avec une collectivité locale (mairie, communauté de communes ou d'agglomération) pour l'encadrement des enfants.

Démarches administratives pour les associations en ligne

Les associations ont désormais la possibilité de faire toutes leurs démarches administratives en ligne.

Tous les documents sur le site service-public.fr

Ce site vous permettra notamment de transmettre les informations concernant la création d'une association, la modification des statuts, la modification du bureau, les demandes de subventions auprès des services de l'Etat,...

L'Etat vous envoie par la suite un récépissé lorsque votre déclaration a été enregistrée.

Abstentionnisme et statuts

Lorsque vous rédigez les statuts de votre association, soyez prudents en ce qui concerne l'adoption de décisions lors d'assemblées générales.

En effet, les décisions adoptées "à la majorité des deux tiers de l'assemblée générale", le décompte des voix ne doit pas comprendre celles des abstentionnistes. Dans le cas où les statuts mentionnent que les décisions doivent être adoptées "à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés", les votes des abstentionnistes doivent être comptabilisés.

Des décisions adoptées régulièrement sous la première modalité pourraient être rejetées sous l'empire de la seconde.

Fiscalité des manifestations internationales

L'article 24 du projet de loi de finances rectificative introduit une exonération fiscale au bénéfice des structures chargées de l'organisation en France d'une compétition sportive internationale. Cette disposition favorise l'ambition internationale de la France, elle contribue à sa compétitivité et favorise l'accueil de grands événements sportifs.

Le CNOSF y adhère et la soutient.

Appels à projet de la Fondation de France

The logo of the Fondation de France, consisting of the text "Fondation de France" in white on a dark blue square background.

La Fondation de France a lancé deux appels à projets afin de soutenir les associations qui mettent en place des actions pour valoriser le sport féminin et dans les zones rurales.

« Allez les filles »

Les projets doivent mettre en valeur des actions destinées aux jeunes filles de 12 à 25 ans, au sein de territoires sensibles ou ruraux.

Date limite de dépôt des dossiers : le 23 janvier 2015

« Sport et santé en milieu rural »

Les projets doivent faciliter l'accès à la pratique d'une activité physique régulière dans les zones rurales (sans limite d'âge).

Date limite de dépôt des dossiers : 20 février 2015

Les informations sont consultables sur le site de la Fondation de France, rubrique

« Trouver un financement »

Parole au Conseil Général de l'Aveyron

Le cross scolaire du Conseil général comme exemple de la démarche sportive du Conseil général

Une politique, c'est d'abord des moyens financiers. Pas que cependant. Partenariat, développement durable, animation des territoires : ce sont trois piliers qui qualifient également l'action du Conseil général dans le domaine sportif. Un exemple illustre parfaitement cette démarche : le cross scolaire.

L'édition 2014 de l'opération témoigne avec vigueur de cette approche. Le 19 novembre dernier, ils étaient plus de 3 000 à participer, venus de 110 établissements scolaires (écoles, collèges, lycées, université) du département. On les a vus parcourir un site inédit, celui de la Découverte de Decazeville, sous un magnifique soleil d'automne.

Ce que l'on sait moins c'est que le Conseil général a su réunir autour de l'organisation de cette manifestation et de son service des sports l'ensemble des fédérations sportives scolaires (UNSS, UGSEL, USEP) mais aussi les équipes municipale et de la communauté de communes, les enseignants pour la surveillance du parcours, les pompiers, médecins et infirmiers, la police nationale, les étudiants des STAPS et les bénévoles des associations locales... Tous mobilisés pour l'accueil et la sécurité.

Le résultat était éloquent : un énorme succès sportif, avec le site de la Découverte comme invité vedette, ce qui a réjoui les élus concernés et la population locale très attaché à ce témoignage de son histoire.

Les plus de 8 000 km parcourus lors des 18 courses au programme ont en effet donné une très belle image de ce territoire de l'Aveyron, marquée par la culture de la mine et des solidarités.

Pour ce qui est du développement durable, pris dans son sens le plus large, c'est-à-dire celui du mieux vivre ensemble, le cross scolaire fait également figure d'emblème.

Des axes forts ont été renforcés au fil des éditions de la manifestation. Les concurrents « sport adapté » sont désormais près d'une centaine à participer. La dimension environnementale du cross prend une importance grandissante afin que tous les concurrents aient un comportement éco-citoyen (respect des lieux, respect des autres, respect de l'environnement).

C'est en rassemblant que le cross scolaire du Conseil général a pris une place à part dans le calendrier sportif aveyron : celle de l'effort partagé par le plus grand nombre, celle de l'intégration à un territoire, celle du cœur surtout.



Parole à la DDCSPP

CNDS 2015

La campagne CNDS 2015 démarre et l'établissement s'attachera, comme à son habitude, à mobiliser ses leviers en faveur des projets orientés vers l'accès de tous à la pratique sportive.

La part territoriale continuera à être mobilisée sur un nombre limité de priorités :

- La première sera bien évidemment l'emploi sportif. Celui-ci est un levier de développement et de structuration du sport. Par ailleurs, le CNDS sera mobilisé pour accompagner la politique de développement de l'apprentissage dans le domaine du sport.
- La seconde sera de corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive. Cela passera nécessairement par le développement d'une offre de pratique attractive et adaptée aux publics éloignés du sport. L'action menée dans le cadre de la lutte contre la pauvreté démontre toute la capacité des clubs à mettre en œuvre les valeurs de solidarité propres au sport. Les actions s'inscrivant dans l'opération « savoir nager » mise en place depuis plusieurs années par la fédération française de natation, et toute initiative visant à permettre le développement de l'apprentissage de la natation en complément de l'école constituent une priorité. Pour notre département ce sont quelques 70 enfants en 2014 qui ont bénéficié du dispositif sur les villes de Decazeville et Millau. L'objectif pour 2015 étant de multiplier les sites et plus particulièrement d'en faire bénéficier les enfants habitant dans les territoires bénéficiant d'un contrat de ville.
- La dernière priorité sera de promouvoir le sport santé sous toutes ses formes : le sport pour accompagner un traitement, le sport pour éviter la rechute ...

La DDCSPP ainsi que le CDOS seront bien évidemment aux côtés des comités départementaux et des clubs pour le conseil, l'échange, l'aide au montage des dossiers.

De plus, la DDCSPP est engagée, aux côtés de plusieurs partenaires, dans la politique de la ville.

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires.

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent les territoires en difficulté et éloignés de la pratique, la politique de la ville requiert l'appui de tous les acteurs concernés pour agir simultanément sur tous les leviers : développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie, sécurité, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé et bien évidemment pratique sportive.

En ce sens, le CNDS contribuera, via les associations sportives, à cette politique de redynamisation de territoires carencés en offre sportive.